

Conseil Municipal De Hanvoile

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en application de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Locales

L'an deux mil vingt-trois, le dix-sept novembre à vingt heures trente, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Laurent DANIEL, maire.

PRÉSENTS : MM. Daniel, Gille, Maugez, Hédin, Maron, Péron, Beeuwsaert, Mmes Parmentier, Tribouillet, Bellu.

ABSENTS : Mme Bellay (pouvoir à Mme Bellu), Mme Dewulf (pouvoir à Mme Tribouillet), M. Ferdoelle (pouvoir à M. Gille), M. Renard (pouvoir à M. Daniel), M. Boucher.

Madame Séverine BELLU est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le maire demande s'il y a des observations sur le compte rendu de la séance 22 septembre 2023. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

Procès-Verbal 6.2023

DÉCISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT :

Monsieur le maire expose au conseil municipal que la durée d'amortissement n'ayant pas été prévue au budget primitif 2023, il y a lieu de réaliser une décision modificative sur le budget assainissement. Monsieur le maire donne lecture de ses propositions. Le budget étant à l'équilibre, le conseil municipal donne son accord.

RAPPORT DU SIEAB SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE EXERCICE 2022 :

Monsieur le maire présente au conseil municipal le rapport annuel 2022 du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de l'Agglomération Beauvaisienne (SIEAB). Le conseil municipal prend acte dudit rapport.

RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PICARDIE VERTE EXERCICE 2022 :

Monsieur le maire présente au conseil municipal le rapport annuel 2022 de la Communauté de Communes de la Picardie Verte disponible sur leur site : <https://www.picardieverte.com/>. Le Conseil Municipal prend acte dudit rapport.

REVALORISATION RACCORDEMENT ASSAINISSEMENT :

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que le conseil municipal, en date du 2 décembre 2022, a pris la décision de fixer le montant du raccordement à l'assainissement collectif à 5399,57 €. Vu l'indice TP10a pour l'année 2023, le conseil municipal décide de fixer le montant à 5631,75 € pour chaque nouveau raccordement à l'assainissement.

ADHÉSION DE LA CCPV AU SMOTHD ET TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE « TRÈS HAUT DÉBIT » DE LA CCPV AU SMOTHD :

Lors de sa réunion du 26 octobre 2023, le comité syndical a décidé à l'unanimité de faire évoluer les modalités de financement de la vie du réseau.

Au regard de ces nouveaux éléments, il conviendrait que la CCPV adhère de nouveau au SMOTHD. Le conseil communautaire a délibéré favorablement le 14 novembre 2023 pour l'adhésion de la CCPV au SMOTHD et le transfert de la compétence « Très Haut Débit » de la CCPV au SMOTHD.

Cette adhésion doit être décidée également par les conseils municipaux des communes membres.

Le conseil municipal approuve l'adhésion de la CCPV au Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit (SMOTHD).

AUTORISATION DE MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Le conseil municipal décide d'ouvrir un crédit de 18971,00 € en investissement afin de pouvoir mandater le solde des travaux de l'église. Cette prévision sera inscrite au Budget Primitif 2024.

DÉCISIONS MODIFICATIVES BUDGET PRIMITIF 2023 COMMUNE

Monsieur le maire donne ces propositions :

- 1)
- Chapitre 65 : + 3180,00 €
 - Chapitre : 011 : - 3180,00 €
- 2)
- Chapitre 014 : + 4,00 €
 - Chapitre 011 : - 4,00 €

Le budget étant à l'équilibre, le conseil municipal autorise ces modifications.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le maire informe le conseil municipal que 74 colis des aînés sont commandés, avec l'ajout de pâtes du « Moulin de Mathilde » et du miel de « Mes abeilles mon miel », tous deux producteurs à Hanvoile.

Madame Bellu informe le conseil que 72 jouets et 21 chèques cadeaux ont été commandés.

La distribution des jouets et des colis des aînés se fera le dimanche 17 décembre à la salle des fêtes.

La commune a fait le don à l'épicerie solidaire de Feuquières des jouets non distribués à l'arbre de Noël 2022.

Monsieur le maire présente le plan de zonage du PLUiH. Le conseil municipal ne fait pas d'objections.

Monsieur le maire informe le conseil municipal des modalités d'attribution de la prime inflation, elle sera mise à l'ordre du jour à la prochaine réunion.

Monsieur le maire donne le compte rendu de la dernière rencontre avec le service juridique de Véolia concernant les devis de curage des lagunes de la station d'épuration.

Le secrétaire de séance

Séverine BELLU

Le Maire,